

par SOREN SEELow, MARC SEMO ET ALLAN KAVAL (Erbil, correspondance)

Français arrêtés en Syrie : l'exercice d'équilibrisme de Paris

Les Françaises arrêtées par les Kurdes de Syrie pourraient être « jugées là-bas », selon le porte-parole du gouvernement, et ce alors que le Kurdistan syrien n'est pas un État.

Quelle est la position de Paris concernant le sort des djihadistes français arrêtés dans la zone irako-syrienne ? Le dossier est extrêmement complexe, leur situation variant du tout au tout selon qu'ils sont détenus par les autorités irakiennes, les autorités syriennes ou les forces kurdes. Le porte-parole du gouvernement, **Benjamin Griveaux**, a encore ajouté à la confusion, jeudi 4 janvier sur BFMTV, en expliquant que les Françaises qui sont aux mains des Kurdes de Syrie seraient « jugées là-bas » si les « institutions judiciaires sont en capacité d'assurer un procès équitable ».

La déclaration du porte-parole du gouvernement a semé le trouble jusqu'au sein de l'appareil étatique. Et pour cause : le Rojava (nom du Kurdistan syrien) n'étant pas un État, il ne dispose pas d'institutions judiciaires souveraines. « Je ne vois même pas comment ce serait possible juridiquement », explique au Monde un fonctionnaire travaillant sur le sujet. *Ça ne correspond pas aux pistes de travail évoquées jusqu'ici.* » Benjamin Griveaux a-t-il exprimé la position officielle de Paris, ou a-t-il commis une bourde ?

« Improvisation »

Le porte-parole du gouvernement réagissait à l'arrestation d'une figure du djihad français, **Émilie König**, détenue en Syrie par les forces kurdes avec ses trois enfants et une dizaine d'autres Françaises. Son avocat, **Bruno Vinay**, a demandé mercredi qu'elle soit remise à la France pour y être jugée. **M^e Marie Dosé**, l'avocate d'une de ses codétenues, a elle aussi demandé mercredi le rapatriement de sa cliente et de ses deux enfants, dans un courrier adressé au président de la République.

Invitée à réagir à la déclaration du porte-parole du gouvernement, Marie Dosé ne comprend pas la position de la France : « J'ai le sentiment que ce gouvernement ne prend pas la mesure des enjeux judiciaires et diplomatiques auxquels il est confronté, explique-t-elle. Il joue la carte de l'improvisation et de la communication, plus sensible à la réaction épidermique de l'opinion à voir des djihadistes revenir en France qu'au respect du droit international. »

À la veille d'une visite à Paris du président turc **Recep Tayep Erdogan**, hostile aux forces kurdes en Syrie qui sont proches du PKK, la position exprimée par le gouvernement, qui revient à reconnaître implicitement la légitimité du Kurdistan syrien, interroge. « *On prend le risque de mettre à mal le protocole passé en 2014 avec les autorités turques facilitant l'expulsion des djihadistes français arrêtés en Turquie* », déplore un autre fonctionnaire. Benjamin Griveaux n'a pas répondu aux sollicitations du *Monde*.

Trois cas de figure

Peu lisible pour l'opinion publique, la doctrine de Paris concernant les détenus français se décline en trois volets. Le cas de figure le moins complexe concerne les djihadistes arrêtés en Irak. En théorie, ils seront jugés sur place à la condition qu'ils ne subissent aucun traitement dégradant et que la peine de mort, prévue par le système judiciaire de ce pays, ne leur soit pas applicable. Seuls les mineurs et leur mère sont susceptibles d'être remis à la France. Un seul cas est répertorié à ce jour : celui d'une femme détenue en Irak, dont les trois enfants sont revenus dans l'Hexagone le 18 décembre 2017.

Pour les Français susceptibles d'être arrêtés par les forces syriennes, la situation se complique. Paris ne reconnaît pas l'Etat syrien et n'entretient aucune relation diplomatique avec Damas : il est théoriquement prévu d'initier des discussions via un Etat tiers pour obtenir leur expulsion administrative. Selon les informations du *Monde*, la question ne s'est pas encore posée, aucun Français n'ayant été arrêté par les autorités syriennes.

Le troisième cas de figure, celui évoqué par Benjamin Griveaux, est le plus complexe : il concerne les Français détenus par les forces kurdes en Syrie, qui seraient entre dix et vingt. Officiellement, Paris ne discute pas avec le Parti de l'union démocratique syrien, considéré comme une organisation terroriste par la Turquie. « *C'est un casse-tête juridique et politique. Le Rojava n'est pas un État et ne prétend pas l'être* », résume-t-on au Quai d'Orsay, tout en relevant l'impossibilité de faire juger ces Français par les autorités syriennes.

Urgent d'attendre

Une des pistes envisagées jusqu'ici consiste donc à discuter au « *cas par cas* », selon la formule du président **Macron**, de leur remise à la France via un État tiers. Les Kurdes, qui espèrent en retour un soutien de Paris à leurs revendications politiques, ont déjà conclu des accords de remise de djihadistes avec l'Indonésie et la Russie. Mais en France, on estime qu'il est urgent d'attendre : « *Il n'y a pas de risque de peine de mort du côté des Kurdes, et ils traitent relativement bien leurs prisonniers* », relève une source diplomatique.

Si la piste évoquée par Benjamin Griveaux n'est aujourd'hui pas tenable juridiquement, elle lève sans doute le voile sur les intentions cachées de Paris : attendre que la situation se décante en Syrie en espérant qu'émergent des solutions

post-conflit. Il sera alors temps de considérer les possibilités qui s'offrent : laisser le Rojava, en tant que partie de la Syrie, juger ses prisonniers, mettre en place un tribunal international ad hoc sur place, ou encore rapatrier les ressortissants français pour les juger à Paris.

La France se trouve aujourd'hui dans une impasse : elle souhaite éviter le retour sur son sol de ses ressortissants, mais n'est pas en position de s'appuyer sur la légitimité du système judiciaire d'une entité politique qu'elle ne reconnaît pas. Par ailleurs, les responsables des Forces antiterroristes des Forces démocratiques syriennes (FDS), l'alliance arabo-kurde qui combat en Syrie, rencontrés par *Le Monde* à l'automne 2017, excluaient que des djihadistes non-syriens soient jugés par leurs tribunaux.

Telle qu'elle s'exerce dans les territoires contrôlés par les FDS, la justice post-conflit est en effet largement dominée par des arbitrages qui permettent à des chefs tribaux arabes de se porter garant de certains djihadistes syriens pour les réintégrer à la société. Il n'est évidemment pas question de cela pour les combattants étrangers. Selon **Khaled Issa**, représentant à Paris du Rojava, « *il est encore trop tôt pour savoir comment les Français seront jugés, rien n'a été décidé par les deux parties à ce stade* ». ♦